

Tarifs activités jeunesse

Une cotisation forfaitaire est demandé chaque année.

Les activités ont ensuite un tarif en fonction de la prestation variant du tarif unique au tarif 3.

> En fonction du quotient familial (Allocataires CAF et MSA).

ALLOCATAIRES CAF ET MSA

Cotisation forfaitaire annuelle	6€				
Tarif unique	2€				
Quotient familiaux	< 559	560 à 699	700 à 999	1000 à 1323	> 1323
Tarif 1	3,20 €	4,20 €	5,60 €	7,10 €	8,10 €
Tarif 2	5,20 €	6,80 €	8,90 €	11,10 €	13,40 €
Tarif 3	7 €	9,10 €	12,20 €	15,10 €	18 €

→ Chèques vacances ANCV acceptés. Chèques CESU acceptés.



Agrément Jeunesse et Sports

